



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

orthophonistes

Question écrite n° 112935

Texte de la question

M. Michel Raison attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le cursus et la formation suivis par les étudiants en formation dans le métier d'orthophoniste. Conformément au processus de Bologne, l'Union européenne a pris l'engagement de mettre en place un système commun reposant sur trois niveaux : la licence, le master et le doctorat. Dans le cadre de ce système LMD, il semblerait que des ajustements soient nécessaires pour conformer la durée dans le cadre du crédit d'heures de formation fixé pour l'obtention des diplômes supérieurs notamment en orthophonie. Pour maintenir la qualité de la formation de ces futurs professionnels de la santé, les étudiants et les professionnels souhaitent que le diplôme soit délivré sur la base d'un master professionnel totalisant 300 ECTS. Des maquettes de masters professionnels en orthophonie attendent d'ailleurs l'aval du ministère de la santé pour ensuite être examinées par le ministère de l'enseignement supérieur. Aussi il désire connaître ses intentions en la matière et s'il envisage de donner son agrément aux maquettes qui lui ont été soumises.

Données clés

Auteur : [M. Michel Raison](#)

Circonscription : Haute-Saône (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112935

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 décembre 2006, page 12912